

CHOIX DE L'ORGANISME CONVENTIONNÉ

La gestion du dossier d'assurance maladie et le service des prestations maladie sont confiés aux organismes conventionnés du RSI Alsace. Par conséquent, vous devrez vous adresser exclusivement à l'organisme que vous aurez choisi parmi la liste indiquée ci-dessous.

À cet effet, vous voudrez bien cocher la case correspondant à l'organisme de votre choix.

Nom	Adresse	Votre choix
CAISSE DE PREVOYANCE MULHOUSIENNE / GROUPE MUTUALISTE DE L'EST (OC N° 32)	45 rue de la Sinne CS 51189 68053 MULHOUSE CEDEX	☐
LA PREVOYANCE / AGIR MUTUELLES (OC N° 31)	83 avenue de la Forêt Noire CS 70077 67016 STRASBOURG CEDEX	☐
LA RAM D'ALSACE (OC N° 11)	30 avenue du Rhin CS 20260 67089 STRASBOURG CEDEX	☐
LA MUT'EST (OC N° 26)	11 boulevard Wilson CS 60019 67082 STRASBOURG CEDEX	☐

Article R 613-23 du Code de la Sécurité Sociale :

« Le choix des assurés entre les organismes avec lesquels la caisse nationale a passé convention, prévu au premier alinéa de l'article L. 611-21, doit être exprimé au moment de leur demande d'immatriculation, au vu de la liste desdits organismes communiquée par la caisse nationale. Il est valable pour l'année civile en cours et l'année suivante et se renouvelle par tacite reconduction, sauf dénonciation adressée par lettre recommandée, trois mois au moins avant l'expiration de chaque période annuelle, à la caisse nationale à laquelle se trouve affilié l'intéressé.

Pour être valable, la dénonciation doit indiquer le nouvel organisme habilité choisi par l'assuré. »

N° Sécurité Sociale :

NOM – Prénom :

Fait à :, le/...../.....

Signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles L. 377-1 du code de la sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

RSI Alsace

Siège
6 allée de l'Euro – Oberhausbergen
Accueil libre ou sur rendez-vous
Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h

Agence de Mulhouse
12 rue du 17 novembre - Mulhouse
Accueil libre ou sur rendez-vous
Lundi, mardi, jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 16h

Adresse de correspondance
CS 15011
67035 STRASBOURG CEDEX

Contact : www.rsi/contact
Site internet : www.rsi.fr/alsace

Retraite, santé et autres services - Tél. : 3648
Cotisations - Tél. : 3698
Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8h - 17h
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

Prise de RDV en ligne